

# COMITER

26 juin 2020



# Ordre du jour

9h45 Ouverture de séance

1 - Projet de SDAGE 2022-2027 : avancement et structuration des outils entre eux

2 – Liste des captages prioritaires et sensibles : pour avis

3 – Plan de continuité apaisée : pour avis

4 - Programme de mesures : priorités qui ressortent du travail AESN-DREAL-OFB et DDTM14&50-DDT61 pour le territoire des Bocages Normands

5 - Déploiement du « plan de reprise » de l'agence de l'eau sur le territoire des Bocages Normands

6 - Questions diverses : stratégie territoriale de communication 2020-2021 et information sur le futur forum prévu le 10/12/2020





eau  
seine  
NORMANDIE

# Ouverture de séance

« Nouveaux » interlocuteurs :

## Agence de l'eau, Direction des Bocages Normands (DBN) :

- Brigitte GROULT, cheffe du service Connaissance et Redevances
- Stéphane LE VILLAIN, chef du service Manche
- Pacôme DUPONT-GUIANVARCH, cheffe du service Calvados-Orne

## DREAL Normandie :

- Frédéric BIZON, chef du Bureau de l'Eau et des Milieux Aquatiques (BEMA) au Service des Ressources Naturelles (SRN dirigé par Olga LEFEVRE-PESTEL)

## OFB Normandie :

- François DENIS et Nicolas AMPEN, directeur régional et adjoint

Invités particuliers à cette COMITER : les DDT qui ont travaillé sur le programme de mesures et M. Gérard DIEUDONNE

# Ordre du jour

9h45 Ouverture de séance

**1 - Projet de SDAGE 2022-2027 : avancement et structuration des outils entre eux**

2 – Liste des captages prioritaires et sensibles : pour avis

3 – Plan de continuité apaisée : pour avis

4 - Programme de mesures : priorités qui ressortent du travail AESN-DREAL-OFB et DDTM14&50-DDT61 pour le territoire des Bocages Normands

5 - Déploiement du « plan de reprise » de l'agence de l'eau sur le territoire des Bocages Normands

6 - Questions diverses : stratégie territoriale de communication 2020-2021 et information sur le futur forum prévu le 10/12/2020



# 1 - SDAGE : avancement et outils

Cycle de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) sur 6 ans =

- un **E**tat **D**es **L**ieux
  - ➔ diagnostic de la situation du bassin
- un **S**chéma **D**irecteur d'**A**ménagement et de **G**estion des **E**aux
  - ➔ objectifs et orientations de la politique de gestion de l'eau pour les 6 années à venir
- un **P**rogramme **D**e **M**esures
  - ➔ actions à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs du SDAGE

EDL  
2004

SDAGE  
2010-15

PDM  
2010-15

EDL  
2013

SDAGE  
2016-21

PDM  
2016-21

EDL  
2019

SDAGE  
2022-27

PDM  
2022-27



1<sup>er</sup> cycle (2010-2015)

2<sup>ème</sup> cycle (2016-2021)

3<sup>ème</sup> cycle (2022-2027)



**eau  
seine  
NORMANDIE**

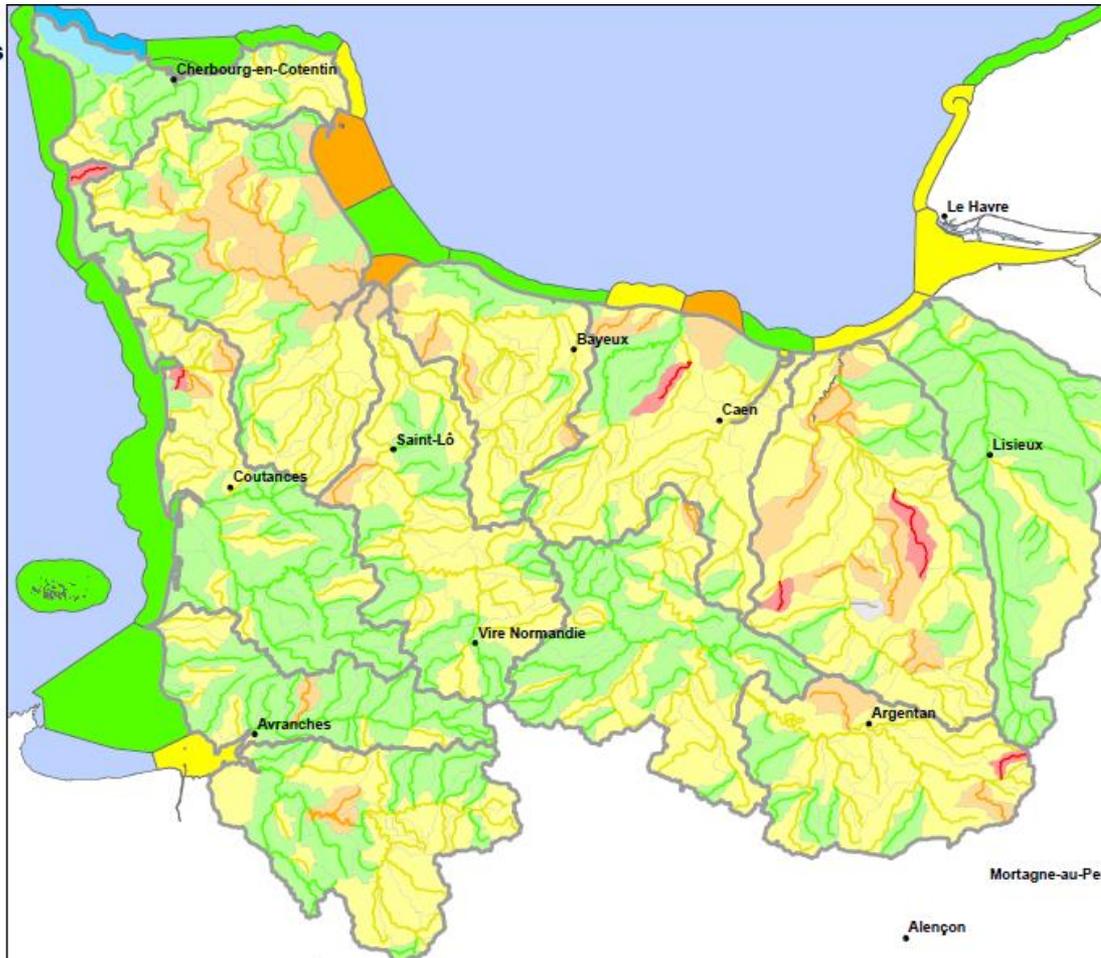
# 1 - SDAGE : avancement et outils

Un état des lieux 2019 réalisé sur la base des données 2015-2017 présenté à la COMITER du 8 février 2019 (rq/littoral et bactério)

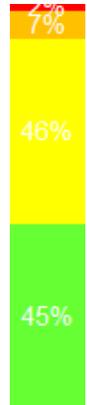
**Etat écologique  
des eaux superficielles  
(EDL 2019)**

## Légende

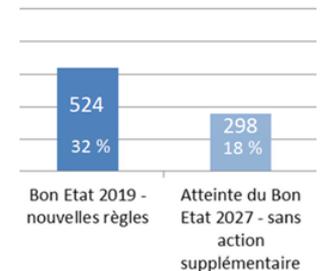
- Communes principales
- Unités hydrographiques
- Etat écologique**
- Très bon
- Bon
- Moyen
- Médiocre
- Mauvais
- Indéterminé



Synthèse  
sur  
Bocages  
Normands :



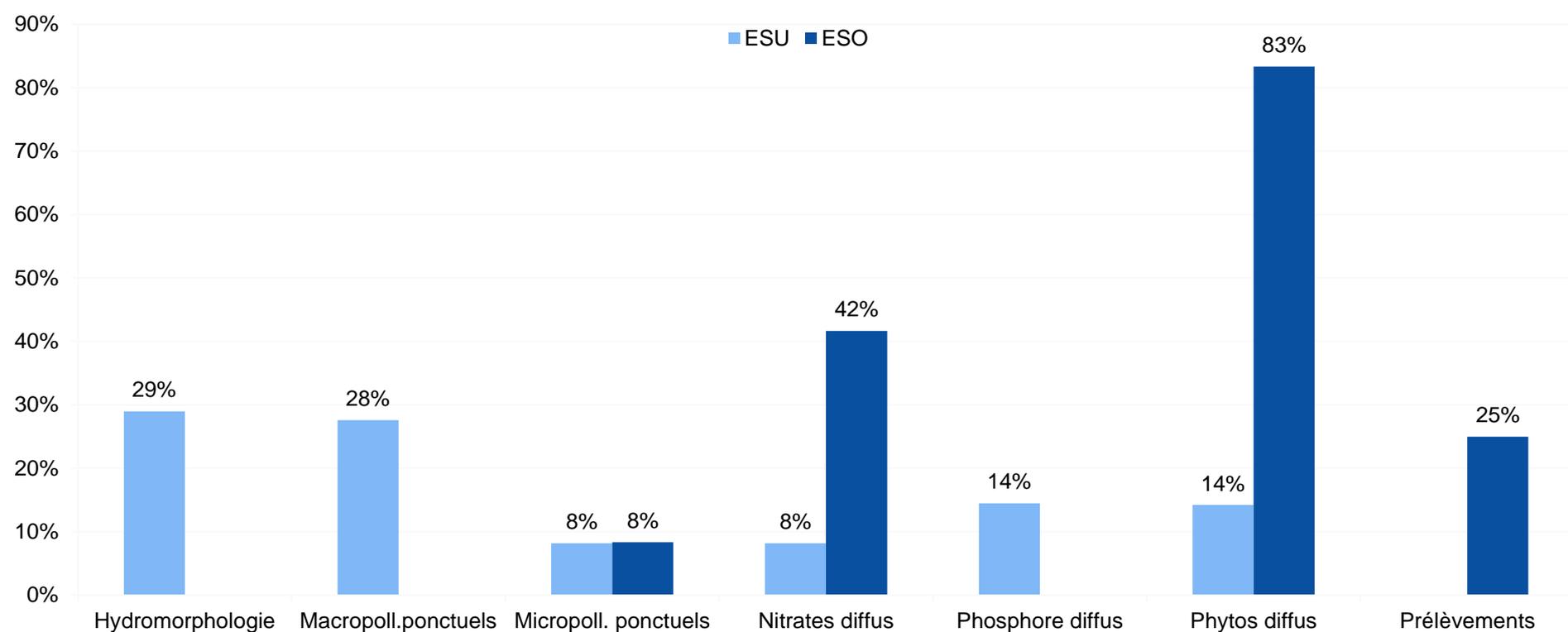
Bon état sur tout le bassin  
Seine-Normandie :



# Risques de Non Atteinte des Objectifs Environnementaux en 2027

**RNAOE 2027** = pressions susceptibles d'empêcher l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027 (y compris ME en bon état fragile en 2019).

Sur le territoire des Bocages Normands :





eau  
seine  
NORMANDIE

# 1 - SDAGE : avancement et outils

Projet de **SDAGE 2022-2027** : avancement vu au Comité de Bassin du 23/06/2020

**5 orientations fondamentales** reprenant les enjeux issus de l'état des lieux 2019 :

- OF1 : amélioration de l'hydromorphologie (**rivières et zones humides**), premier risque de déclassement des cours d'eau ;
- OF2 : diminution des pollutions diffuses (majoritairement **nitrate** et **pesticides**), 2ème facteur de déclassement, et en particulier la protection des aires de captages ;
- OF3 : diminution des macro et micropolluants ponctuels, en particulier la **gestion du temps de pluie**, enjeu important ;
- OF4 : anticipation des déséquilibres quantitatifs, **sécheresses** et inondations.
- OF5 : protection du **littoral** en termes de qualité des eaux et vis-à-vis de la montée du niveau marin

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'EAU

Agence de l'eau

COMITER 26 juin 2020



eau  
seine  
NORMANDIE

# 1 - SDAGE : avancement et outils

En déclinaison du SDAGE, le **Programme De Mesures 2022-2027** liste les mesures prioritaires à mener pour répondre aux risques de non atteinte du bon état environnemental (cf point spécifique de l'OJ).

Il est pris en compte dans :

- la mise en œuvre du programme d'intervention de l'agence de l'eau (priorisation des projets)
- les programmes d'action opérationnels territorialisés (PAOT) = outils de pilotage à l'échelle départementale des actions coordonnées des services de l'Etat et établissements publics

A noter aussi qu'en déclinaison du SDAGE, une part d'initiative est laissée aux instances de gestion locales, en particulier aux Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans les Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).



eau  
seine  
NORMANDIE

# 1 - SDAGE : avancement et outils

Le SDAGE donne des objectifs **sur la continuité écologique**.

Il cible les ouvrages en travers du lit qui constituent un obstacle à la continuité écologique des espèces ou des sédiments.

Sont particulièrement visés les ouvrages situés sur des cours d'eau classés listes 1 et 2 et des ouvrages classés pour la protection des anguilles.

L'objectif général du projet de SDAGE 2022-2027 à ce stade est de **viser un taux d'étagement <30%**.

Pour ce faire, un certain nombre d'ouvrages doivent faire l'objet d'actions (effacements, aménagements) en premier lieu au regard de la réglementation mais aussi dans le cadre d'un plan de priorisation intitulé « **plan de continuité apaisée** » (cf point spécifique de l'OJ – pour avis).

Ce plan a été pris en considération pour l'élaboration du PDM. Les ouvrages de ce plan seront aussi intégrés aux PAOT pour l'action coordonnée des services.



eau  
seine  
NORMANDIE

# 1 - SDAGE : avancement et outils

Sur les **pollutions diffuses** (majoritairement nitrates et pesticides) le projet de SDAGE 2022-2027 s'articule avec :

- Les **zones vulnérables** et le programme d'actions national décliné en **programmes d'actions régionaux sur les nitrates**.
- Le **Plan Ecophyto** sur les produits phytopharmaceutiques. Engagé depuis 2008, il a été révisé (Plan Ecophyto II+) et a aujourd'hui pour objectif une réduction de l'utilisation de produits phytopharmaceutiques par la généralisation et l'optimisation des techniques actuellement disponibles et s'appuie notamment sur le réseau des fermes DePhy et groupes 30 000.
- Concernant **l'alimentation des captages**, sont suivis tous les ouvrages concernés par ces pollutions dits **captages sensibles** (cf point spécifique de l'OJ), mais le programme de mesures vise particulièrement les 378 **captages prioritaires** du bassin.
- Et concernant les risques de pollution directe : **périmètres de protection** des captages.



**eau  
seine**  
NORMANDIE

# 1 - SDAGE : avancement et outils

Sur le littoral, le projet de SDAGE 2022-2027 (et le programme de mesures) s'articule au mieux avec :

- Les enjeux de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM)
- dont le Plan d'Action pour le Milieu Marin (PAMM) constitue le plan de gestion.



**eau**  
**seine**  
NORMANDIE

# 1 - SDAGE : avancement et outils

## Avancement du projet de SDAGE 2022-2027 :

- CB du 23 juin : présentation générale
- C3P du 30 juin : présentation des derniers amendements reçus
- Programme de mesures examiné par la C3P du 30 juin et, de manière plus détaillée, par les COMITER
- COMITER : examen des listes de captages prioritaires et sensibles, et liste des ouvrages prioritaires à traiter pour la RCE
- CB d'adoption du projet le 14 octobre 2020
- Soumission à l'avis de l'autorité environnementale de novembre 2020 à janvier 2021
- Consultation du public et des assemblées entre février et août 2021
- Amendements suite à la consultation
- Adoption du SDAGE en mars/avril 2022

COMITER 26 juin 2020

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'EAU

Agence de l'eau

# Ordre du jour

9h45 Ouverture de séance

1 - Projet de SDAGE 2022-2027 : avancement et structuration des outils entre eux

**2 – Liste des captages prioritaires et sensibles : pour avis**

3 – Plan de continuité apaisée : pour avis

4 - Programme de mesures : priorités qui ressortent du travail AESN-DREAL-OFB et DDTM14&50-DDT61 pour le territoire des Bocages Normands

5 - Déploiement du « plan de reprise » de l'agence de l'eau sur le territoire des Bocages Normands

6 - Questions diverses : stratégie territoriale de communication 2020-2021 et information sur le futur forum prévu le 10/12/2020



# 2 – Captages sensibles : pour avis

## CONTEXTE

### Objectifs de la DCE

- Atteinte du bon Etat des eaux
- Respect des normes de qualité liées aux substances prioritaires et à celles des directives substances dangereuses
- Objectif de la directive eau potable
- Réduction des traitements pour EP en prévenant la dégradation à la source

### Surveillance et connaissance

## 2 – Captages sensibles : pour avis

### RÉPONSE

#### Lutter contre les pollutions diffuses

- Application de la réglementation (Ecophyto, Plans d'actions Nitrates)
- Priorisation d'actions du SDAGE et du PDM (= plan de gestion DCE)

#### Identification des zones où cibler l'action à partir des points de prélèvements sensibles:

- Actions ciblées sur les captages prioritaires (Assises de l'eau)

Dans le XI programme d'intervention de l'Agence, le préventif est privilégié en incitant à l'action sur les points de prélèvements sensibles

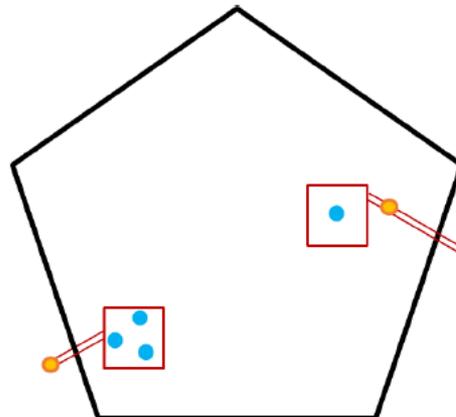
## 2 – Captages sensibles : pour avis

### DÉFINITIONS

**Point de prélèvement** : c'est un forage en eau souterraine ou un prélèvement en rivière (très minoritaire sur le bassin) ●

**Captage** : un captage est connecté à une seule ressource en eau par l'intermédiaire d'un ou plusieurs points de prélèvement □

**Aire d'alimentation de captage** : Elle correspond aux surfaces sur lesquelles l'eau qui s'infiltrate ou qui ruisselle participe à l'alimentation de la ressource en eau dans laquelle se fait le prélèvement ◡



## 2 – Captages sensibles : pour avis

### DÉFINITIONS

**Point de prélèvement sensible aux pollutions diffuses:** Point de prélèvement pour l'alimentation humaine dont l'eau présente des pollutions mesurées au-delà de certains seuils en nitrates et/ou pesticides prouvant ainsi qu'il est spécifiquement sensible à la pression de ces molécules

**Captages prioritaires:** Captage qui fait l'objet d'une politique nationale de préservation et de reconquête de la qualité de l'eau à l'échelle de son aire d'alimentation. L'eau qu'il capte est dégradé par les nitrates et les pesticides et/ou sa protection revêt des enjeux stratégiques (population desservie, absence de ressource, substitution...)

**La majorité des captages prioritaires sont composés de points de prélèvements sensibles aux pollutions diffuses**

# 2 – Captages sensibles : pour avis

## MÉTHODOLOGIE GLOBALE CAPTAGE SENSIBLES

1. Exploitation des données nitrates et pesticides de 2012 à 2017.  
L'identification des points sensibles repose sur l'annexe IV du PDM

	seuil de risque
Nitrates (percentile 90)	40 mg/L
Pesticides (moyenne des moyennes annuelles)	0,075µg/L par produit et 0,375µg/L pour la somme
Autres polluants (moyenne des moyennes annuelles)	75 % de la norme eau potable

2. Qualification des données en local (Agence) et complément par les suivis des ARS (suivis renforcés, état des captages)

## 2 – Captages sensibles : pour avis

### MÉTHODOLOGIE GLOBALE CAPTAGE SENSIBLES

- Le nombre des points de prélèvements sensibles n'est pas une constante
- L'identification d'un point de prélèvement dépend de son état mesuré
- Suppression des points abandonnés rebouchés et/ou désarmés et/ou sécurisés
- Un point de prélèvement abandonné mais potentiellement gardé pour un suivi particulier (accès à la ressource à ne pas perdre pour ne pas « casser le thermomètre ») est qualifié de « qualitomètre »

## 2 – Captages sensibles : pour avis

### MÉTHODOLOGIE GLOBALE CAPTAGE PRIORITAIRE

- Maintien du nombre de captages prioritaires par département
- Les captages prioritaires du SDAGE 2016-2021, actifs et toujours déclassés par les pesticides et/ou les nitrates ou n'ayant pas démontré que l'amélioration est stable dans le temps (chronique de données suffisante et stabilité d'analyses en dessous des seuils de risque) sont maintenus
- Les captages prioritaires du SDAGE 2016-2021 pour lesquels un état d'abandon définitif a été acté (schéma départemental AEP validé, notification par l'ARS ) ou est en cours (procédures administratives engagées pour la fermeture définitive du captage) et pour lesquels il n'existe pas de démarche visant la mise en place d'actions de protection, sont substitués par de nouveaux captages prioritaires

## 2 – Captages sensibles : pour avis

### MÉTHODOLOGIE GLOBALE CAPTAGE PRIORITAIRE

- Critères de sélection de nouveaux captages prioritaires
- ✓ Tendances d'évolution de la qualité de l'eau (lorsque les chroniques de données sont suffisantes) et du statut des pesticides déclassants . A ce titre, il a été recommandé de sélectionner des captages parmi les points de prélèvement identifiés comme étant sensibles pour le SDAGE 2022-2027, déclassés par les nitrates et/ou par des pesticides aujourd'hui autorisés
- ✓ Caractère stratégique du captage en l'absence de ressource en eau de substitution possible, de la population desservie ou encore des aménagements futurs envisagés
- ✓ Capacité technique et financière des collectivités maîtres d'ouvrage à lancer des démarches de protection des captages
- ✓ Les nouveaux captages ne sont pas sélectionnés dans l'AAC d'un autre captage prioritaire pour lequel la démarche de protection a déjà été lancée ; l'objectif étant de développer des dynamiques de protection de la ressource en eau sur d'autres territoires

# 2 – Captages sensibles : pour avis

## BILAN

- Pour les points de prélèvements sensibles:

	SDAGE 2016-2021	SDAGE 2022-2027	Ajout bassin	Retrait bassin
Eaux souterraine	1366	1513	398	251
Eaux superficielles	49	53	12	8
Total	1415	1566	410	259

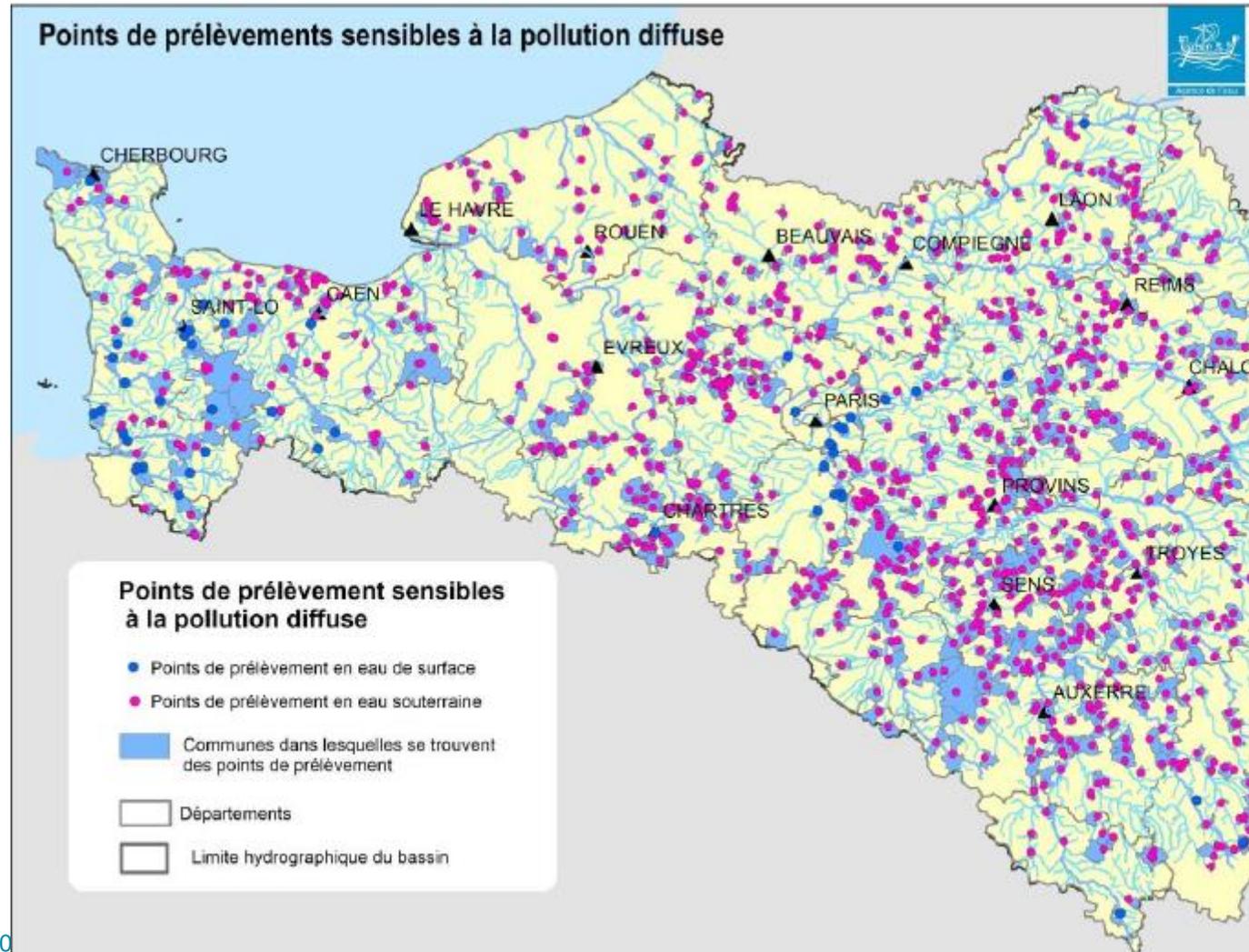
- Pour les captages prioritaires:

	SDAGE 2016-2021	SDAGE 2022-2027	Ajout bassin	Retrait bassin
Eaux souterraine	371	371	7	7
Eaux superficielles	8	7	0	1
Total	379	378	7	8



eau  
seine  
NORMANDIE

# 2 – Captages sensibles : pour avis



ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE À L'EAU

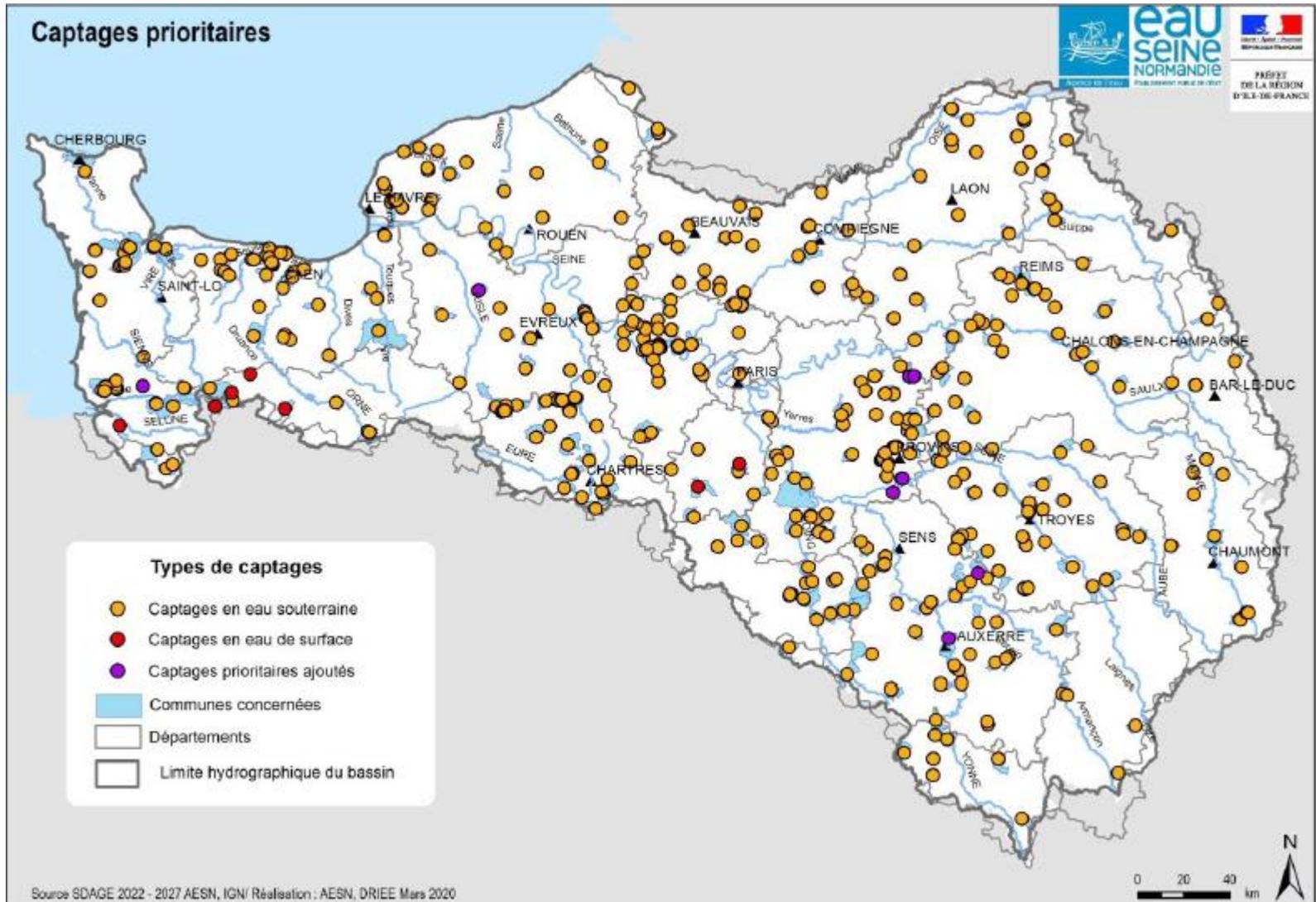
Agence de l'eau

COMITER 26 juin 20



eau  
seine  
NORMANDIE

# 2 – Captages sensibles : pour avis





eau  
seine  
NORMANDIE

## 2 – Captages sensibles : pour avis

### AVIS de la COMITER des Bocages Normands :

Débat sur le cas de fermetures de captages : conclusion en faveur d'une analyse au cas par cas. Expression en faveur du maintien d'un suivi qualité pour un tel captage s'il constitue le dernier moyen de suivre l'état d'une nappe donnée.

— Avis favorable sur les captages prioritaires.

— La définition des captages sensibles et l'augmentation de leur nombre ne sont pas sans conséquence sur l'agriculture. Dès lors l'avis est favorable mais sous réserve de garder en tête les éléments suivants pour les aires d'alimentation de captages :

- travailler le plus en amont possible avec les agriculteurs
- donner du temps pour l'adaptation,
- donner les moyens pour animer cette évolution
- prendre en compte les prélèvements superficiels de façon différenciée
- tenir compte du réchauffement climatique et pousser à la limitation de la consommation d'eau potable (récupération des eaux de pluie...)

En revanche, faire bien respecter les règles imposées dans les périmètres.

COMITER 26 juin 2020

# Ordre du jour

9h45 Ouverture de séance

1 - Projet de SDAGE 2022-2027 : avancement et structuration des outils entre eux

2 – Liste des captages prioritaires et sensibles : pour avis

**3 – Plan de continuité apaisée : pour avis**

4 - Programme de mesures : priorités qui ressortent du travail AESN-DREAL-OFB et DDTM14&50-DDT61 pour le territoire des Bocages Normands

5 - Déploiement du « plan de reprise » de l'agence de l'eau sur le territoire des Bocages Normands

6 - Questions diverses : stratégie territoriale de communication 2020-2021 et information sur le futur forum prévu le 10/12/2020





eau  
seine  
NORMANDIE

# 3 - Continuité apaisée : pour avis

Mise en œuvre du plan d'action de instruction du 30 avril 2019

## Objectifs

- 1/ Établir le programme de priorisation des interventions sur les ouvrages en L2 par bassin
- 2/ Meilleure coordination au sein des services de l'État et avec ses établissements publics pour opérationnaliser la priorisation
- 3/ Analyser au cas par cas pour la conciliation des enjeux
- 4/ Orienter le traitement d'éventuels projets d'équipements pour la production hydroélectriques d'ouvrages en liste 1

### Le plan d'actions définit :

#### **Priorisation**

= focalisation des moyens administratifs, financiers et des contrôles

≠ soustraction aux obligations réglementaires qui s'appliquent aux cours d'eau en L2.



# 3 - Continuité apaisée : pour avis

## Méthode/critères de priorisation demandés

### 1° Sélection des cours d'eau ou tronçons prioritaires:

Amphihalins	Gain écologique fort avec peu d'effort
<b>Critère écologique</b>	
RNAOE lié à l'hydromorphologie ou aux ouvrages transversaux	Si cours d'eau à holobiotiques uniquement : espèces protégées, patrimoniales ou présence de frayères, réservoirs biologiques.

### 2° Sélection des ouvrages prioritaires

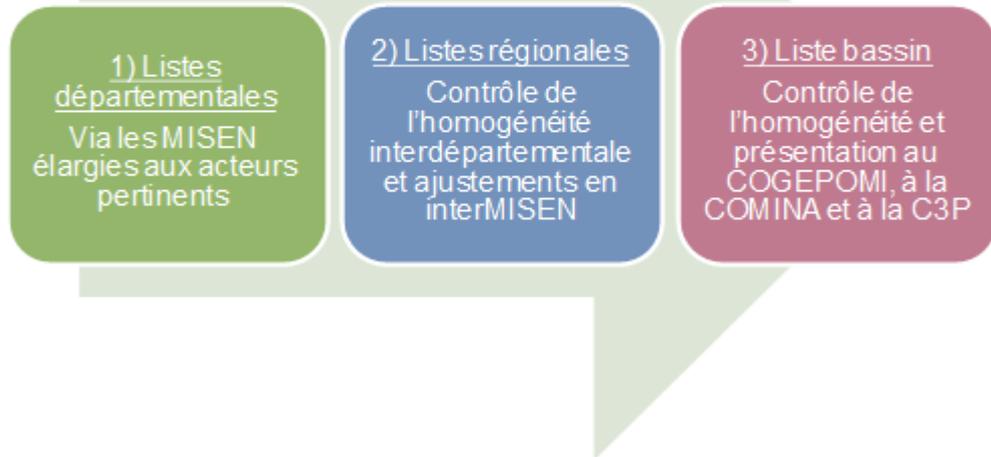
Ouvrages influençant le linéaire le + important ou participant fortement au taux d'étagement	Ouvrages bloquant des frayères ou entrées d'affluents riches en habitats
<b>Importance de l'impact</b>	
Ouvrages sans usages ou abandonnés et ennoyant des zones d'habitats intéressants	À défaut, gestion par département, bassin versant ou aval – amont



eau  
seine  
NORMANDIE

# 3 - Continuité apaisée : pour avis

- Une méthode d'élaboration ascendante



- Associant de nombreux acteurs à des échelles différentes :
- - nationale / bassin / régionale et départementale
- - État et ses établissements publics, AE, représentants des usagers (fédérations de pêche et associations des amis des moulins, canoë-kayak...), associations environnementales, collectivités, syndicats de rivière, PNR, CD, CR, SAGE...



eau  
seine  
NORMANDIE

# 3 - Continuité apaisée : pour avis

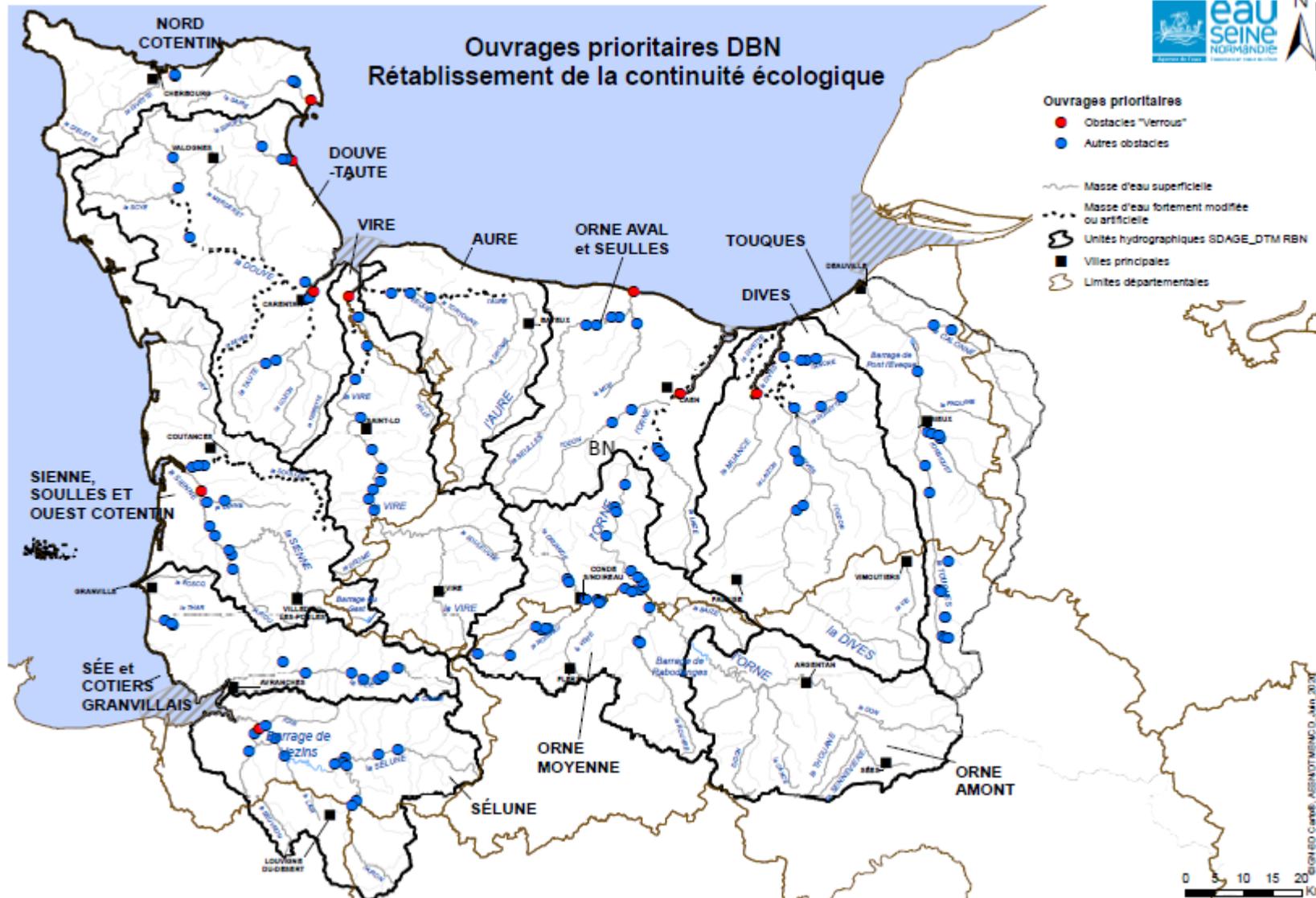
- La liste des ouvrages prioritaires

Département	Nombre d'ouvrages prioritaires
Calvados	50
Eure	40
Manche	63
Orne	34
Seine Maritime	41
<b>Total Normandie</b>	<b>228</b>
<b>Total Bocage Normand</b>	<b>137</b>
<b>Total Bassin</b>	<b>767</b>



eau  
seine  
NORMANDIE

# 3 - Continuité apaisée : pour avis



ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'EAU

Agence de l'eau

COMITER 26 juin 2020



eau  
seine  
NORMANDIE

# 3 - Continuité apaisée : pour avis

## AVIS de la COMITER des Bocages Normands :

Importance mise sur la « discussion apaisée » à avoir avec les riverains, usagers et collectivités concernés.

Débat autour d'une attente de simplification et accélération des processus administratifs pour les effacements des ouvrages.

Importance du respect des règles et en particulier du bon entretien des passes à poissons.

Rappel qu'en cas d'impact sur des parcelles agricoles, prise en compte à prévoir en amont.

# Ordre du jour

9h45 Ouverture de séance

1 - Projet de SDAGE 2022-2027 : avancement et structuration des outils entre eux

2 – Liste des captages prioritaires et sensibles : pour avis

3 – Plan de continuité apaisée : pour avis

4 - **Programme de mesures : priorités qui ressortent du travail AESN-DREAL-OFB et DDTM14&50-DDT61 pour le territoire des Bocages Normands**

5 - Déploiement du « plan de reprise » de l'agence de l'eau sur le territoire des Bocages Normands

6 - Questions diverses : stratégie territoriale de communication 2020-2021 et information sur le futur forum prévu le 10/12/2020



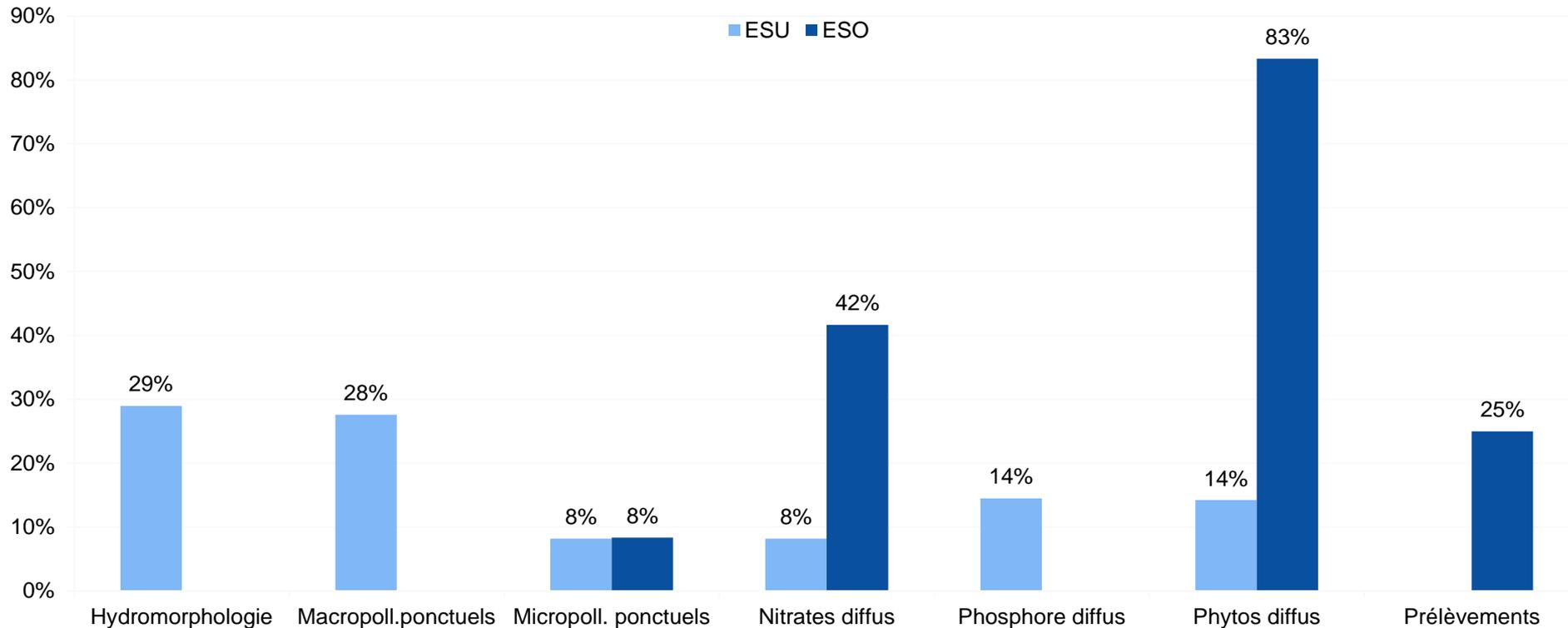


eau  
seine  
NORMANDIE

# 4 – Programme de mesure

Rappel : RNAOE 2027 = pressions susceptibles d'empêcher l'atteinte du bon état des masses d'eau en 2027.

## Sur le territoire des Bocages Normands :



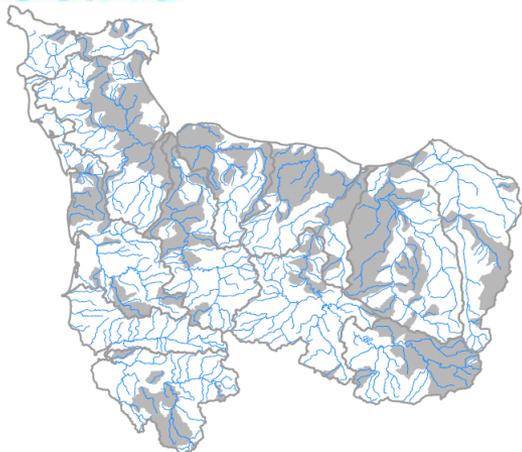
ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'EAU

Agence de l'eau



eau  
seine

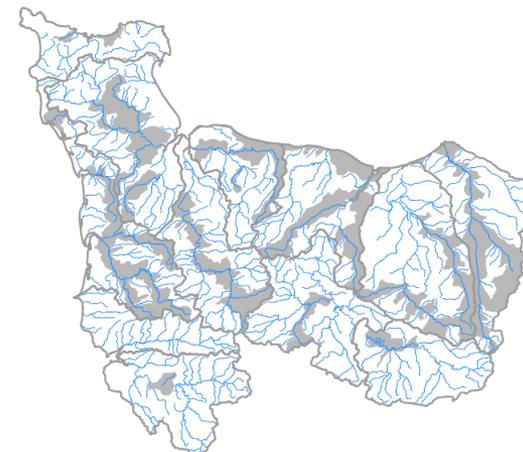
# 4 – Programme de mesures RNAOE 2027 (eaux superficielles)



Hydromorphologie



Macropolluants



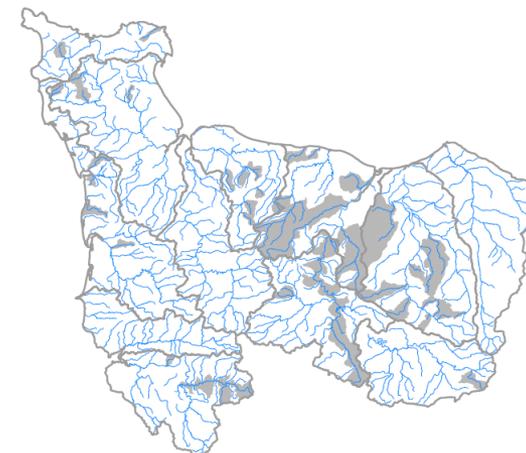
Micropolluants



Nitrates  
(seuil : 50 mg/l)



Phosphore diffus



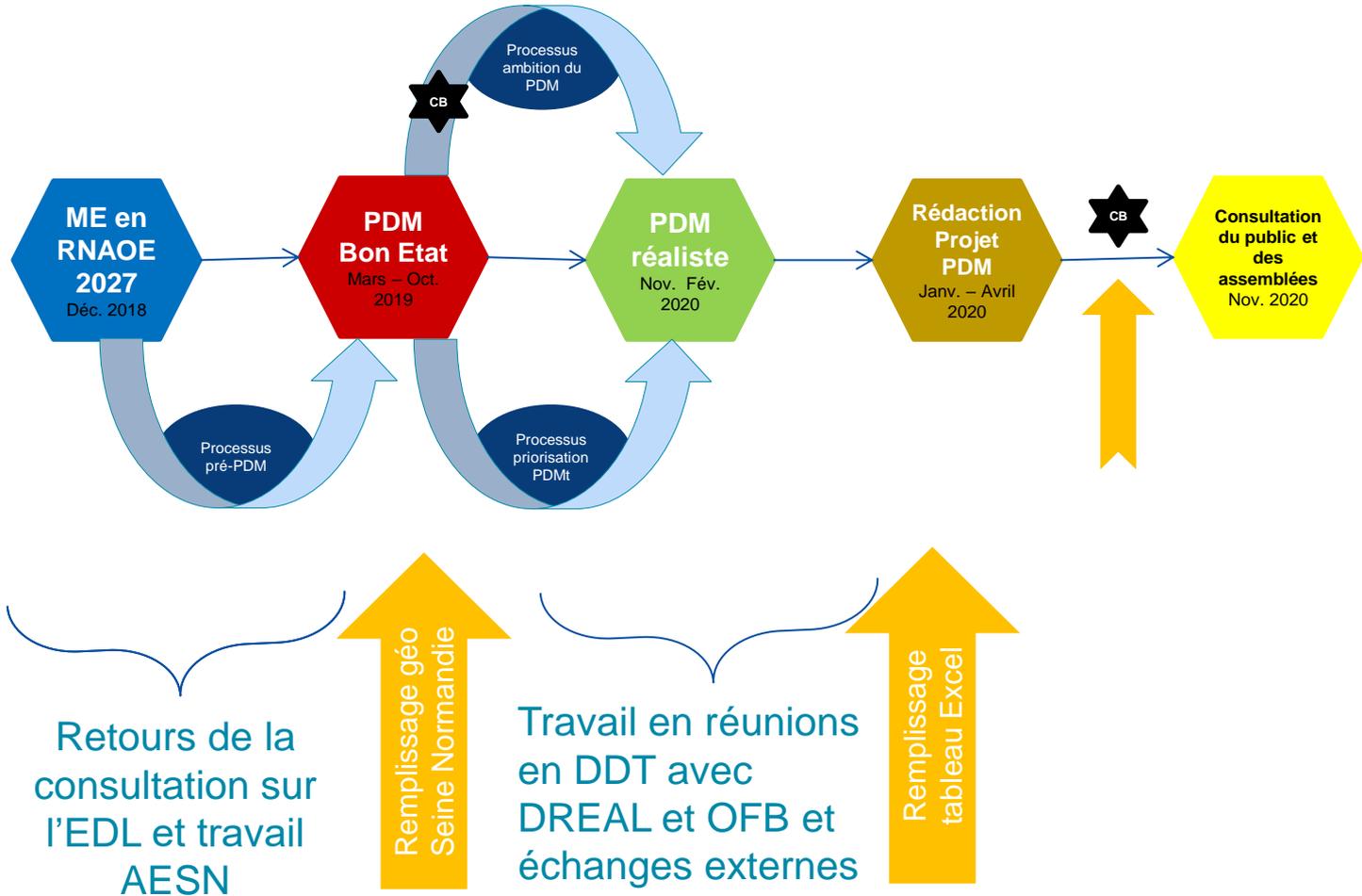
Phytosanitaires  
diffus (seuils ESU) <sup>36</sup>

ENSEMBLE  
DONNONS  
VIE à L'EAU

Agence de l'eau

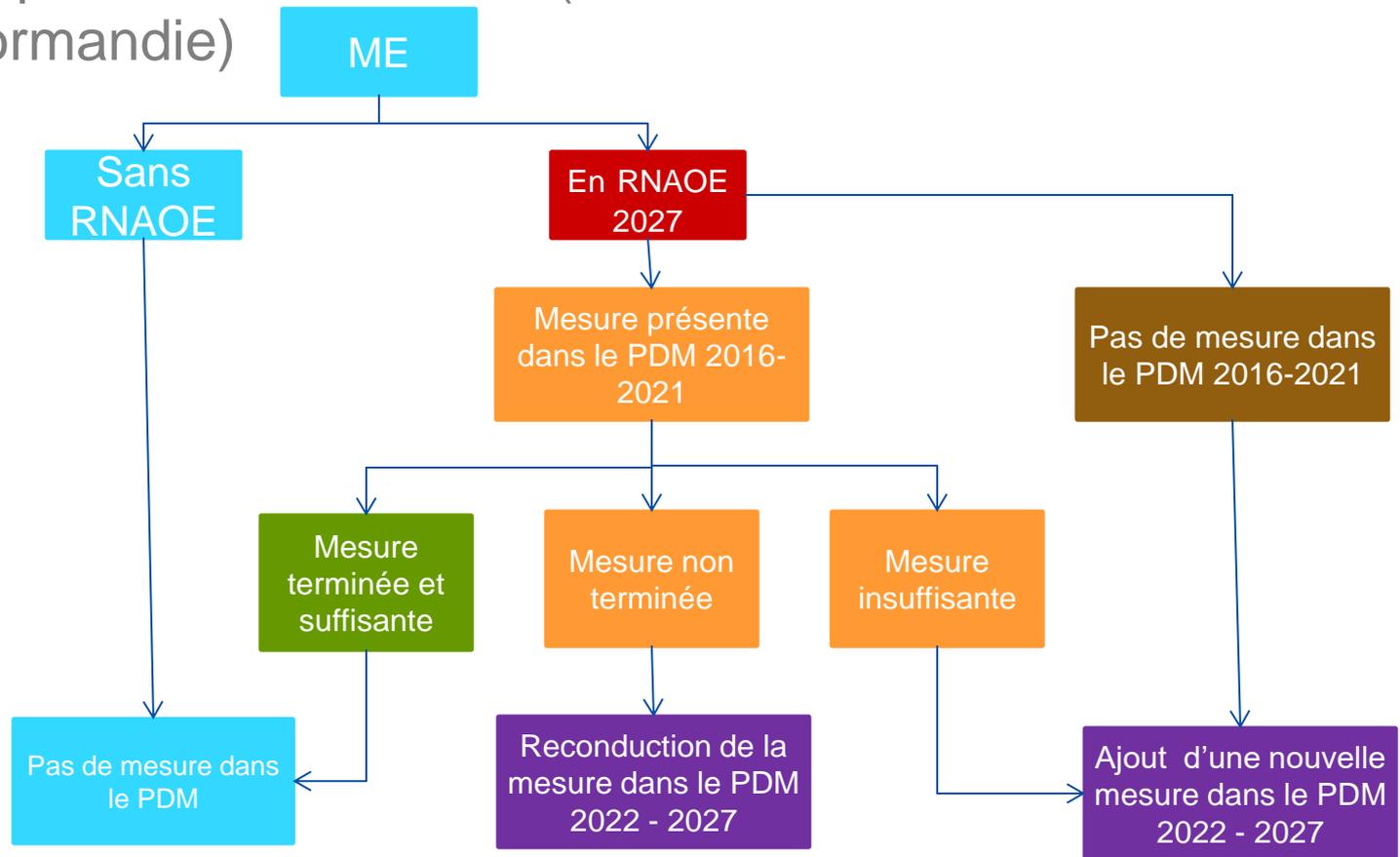
# 4 – Programme de mesure

Principales étapes de construction du PDM :



# 4 – Programme de mesures

À partir de l'EDL, pour chaque ME détermination du risque de RNAOE 2027 (saisie dans Géo Seine-Normandie)



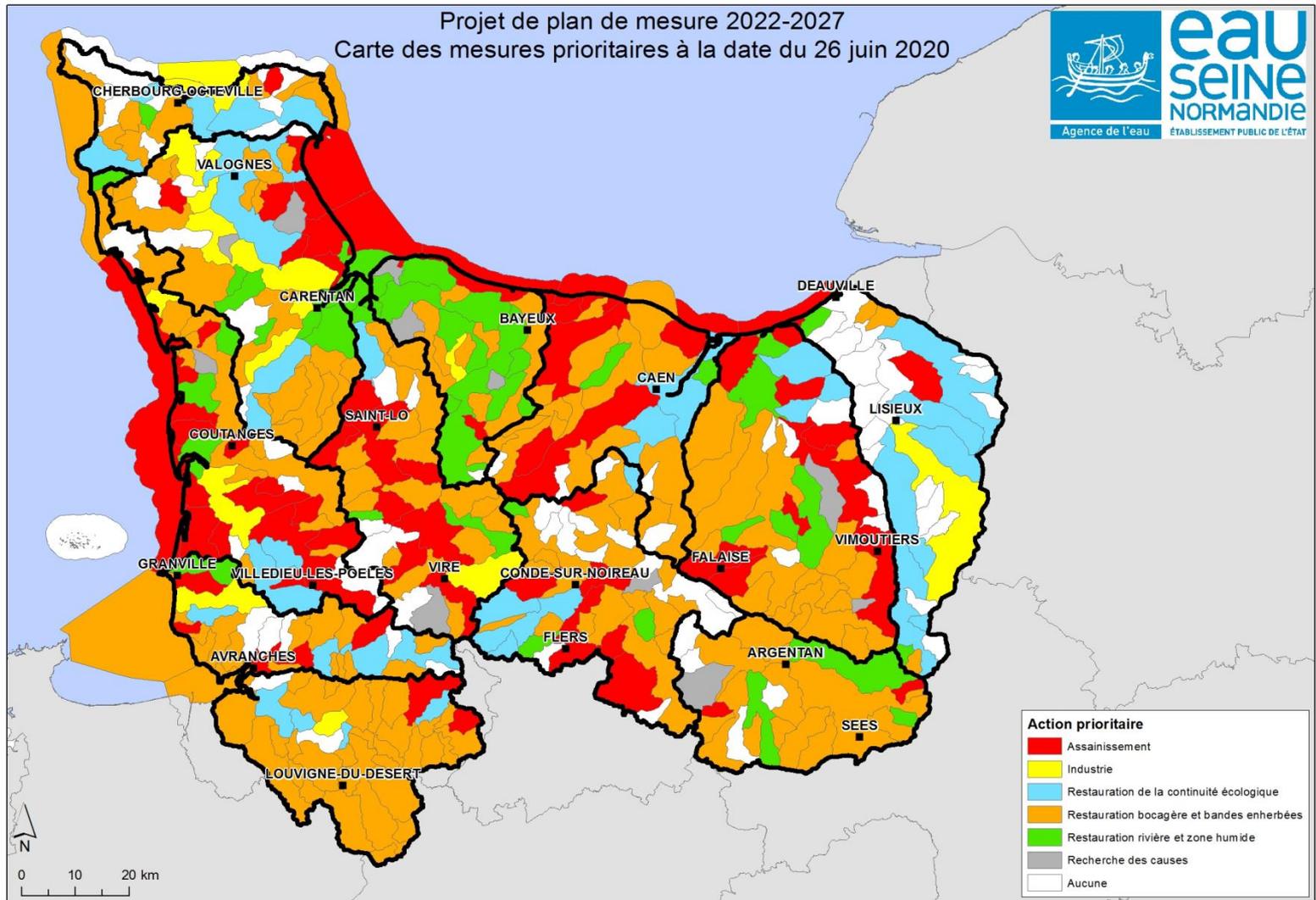




eau  
seine  
NORMANDIE

# 4 – Programme de mesures

Résultat visuel avec 1 mesure par masse d'eau (estimée prioritaire) :



ensemble  
DONNONS  
vie à l'eau

Agence de l'eau

COMITER 26 juin 2020

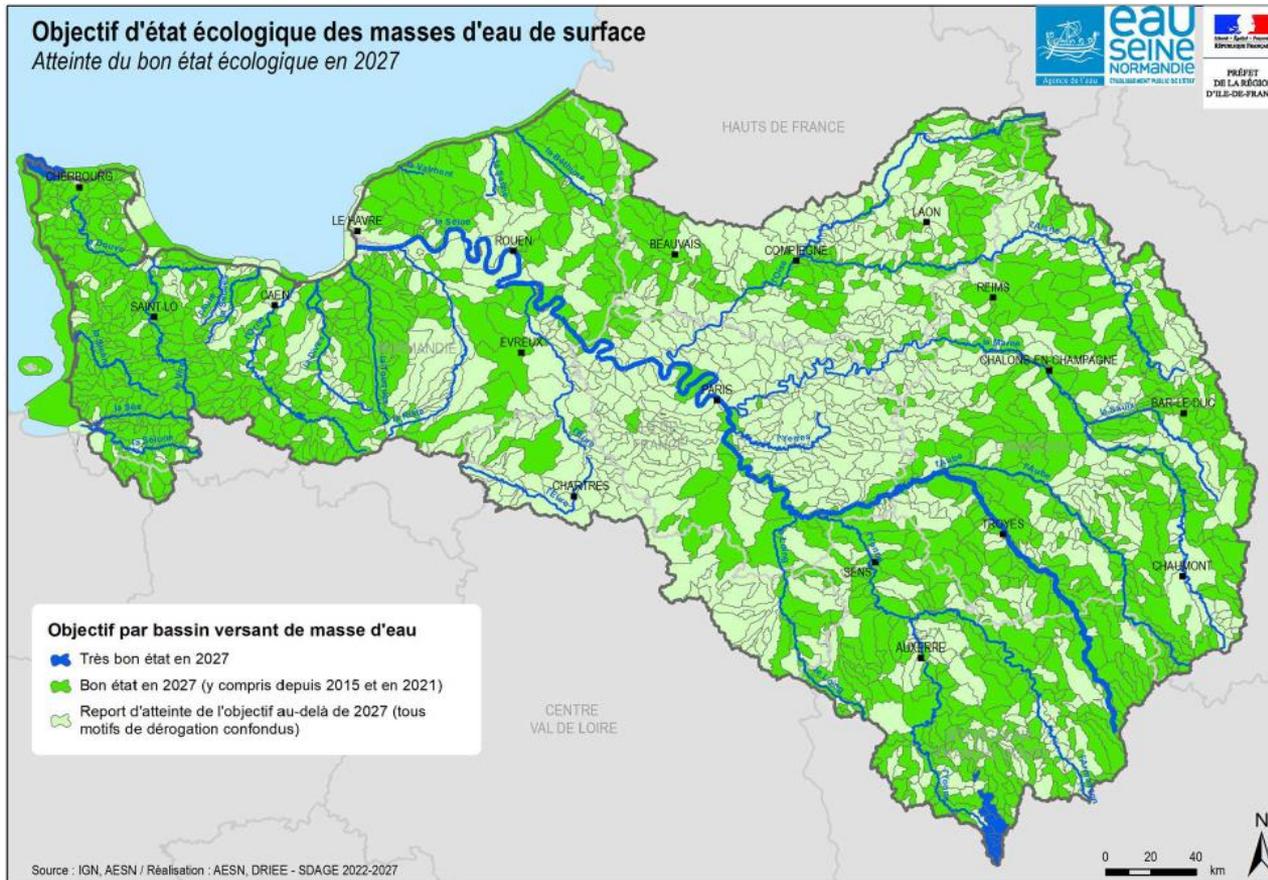
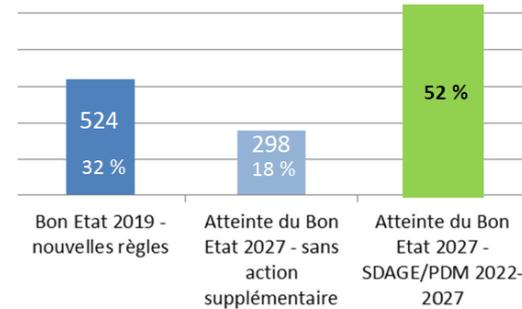


eau  
seine  
NORMANDIE

# 4 – Programme de mesures

Objectif de résultats :

Un objectif bassin Seine-Normandie à 52% de masses d'eau en bon état en 2027...



# Ordre du jour

9h45 Ouverture de séance

1 - Projet de SDAGE 2022-2027 : avancement et structuration des outils entre eux

2 – Liste des captages prioritaires et sensibles : pour avis

3 – Plan de continuité apaisée : pour avis

4 - Programme de mesures : priorités qui ressortent du travail AESN-DREAL-OFB et DDTM14&50-DDT61 pour le territoire des Bocages Normands

**5 - Déploiement du « plan de reprise » de l'agence de l'eau sur le territoire des Bocages Normands**

6 - Questions diverses : stratégie territoriale de communication 2020-2021 et information sur le futur forum prévu le 10/12/2020





eau  
seine  
NORMANDIE

# 5 – Plan de reprise

Au vu du contexte (économie et report du 2ème tour des municipales), baisse temporaire probable des projets, d'où un plan de reprise voté le 23 juin 2020 et fondé sur la nécessité de prévoir des mesures fortes de soutien aux investissements en complément des mesures d'urgence déjà votées (hygiénisation des boues, délais, acomptes...) :

- des **mesures exceptionnelles, temporaires, et ciblées sur les actions prioritaires** pour l'atteinte du bon état des masses d'eau et quelques **mesures pérennes de simplification** (dont taux unique de subvention pour l'eau potable : 40% subvention).
- une augmentation de l'enveloppe budgétaire pour l'agriculture durable : +27M€ pour l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux et les filières à bas niveau d'intrant.

Financement par redéploiement des montants a priori non consommés au sein de l'enveloppe du programme (évaluation entre 65 et 80M€ pour l'année 2020 et entre 65 et 75M€ pour 2021 soit 10 à 15% du budget annuel).



eau  
seine  
NORMANDIE

# 5 – Plan de reprise

Pour les dossiers suivants reçus complets avant le 31 juillet 2021 et dont les travaux seront engagés avant fin 2021 :

- **Assainissement** des eaux usées : 60% de subvention (au lieu de 40% + avance) pour les projets jugés les plus prioritaires pour l'atteinte du bon état
- Sécurisation de l'alimentation en **eau potable** : 60% de subvention pour les projets prioritaires quant aux risques liés à la sécheresse
- Lutte contre les fuites dans les réseaux de distribution d'eau potable : élargissement à tout le territoire hors métropoles et communautés urbaines (taux 40% - enveloppe 10M€) et augmentation du taux en ZRR (60%)
- **Continuité écologique** : 80% de subvention pour les passes à poissons pour les ouvrages servant à la navigation, 90% pour l'effacement d'ouvrages prioritaires

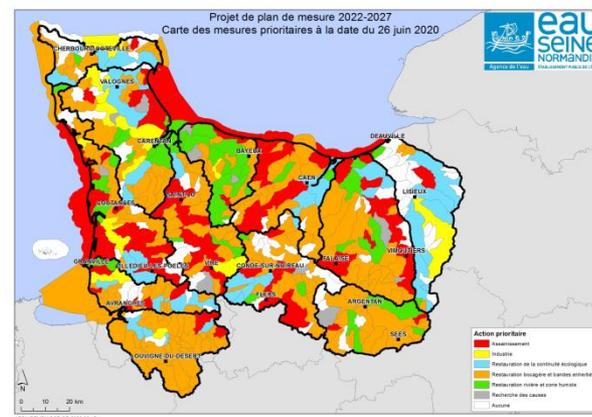


eau  
seine  
NORMANDIE

# 5 – Plan de reprise

Déploiement du « plan de reprise » de l'agence de l'eau sur le territoire des Bocages Normands :

- Réunion avec les maîtres d'œuvre et AMO le 26/06/2020
- **Priorités assainissement** ciblées sur les projets les plus urgents du projet de programme de mesures :
- Exemple pour la CA Cotentin (actions du contrat 2020-2022) :
  - Station de St Pierre-Eglise
  - Réseaux sur Montebourg et Quettehou
  - Réseaux sur Bricquebec et station
  - Traitement du phosphore sur Les Pieux
  - Réseaux et station sur Portbail
- Exemple pour la CA Flers aggro :
  - Traitements du Phosphore dans les stations de Bellou en Houlme, St Georges des Groseillers et Landigou





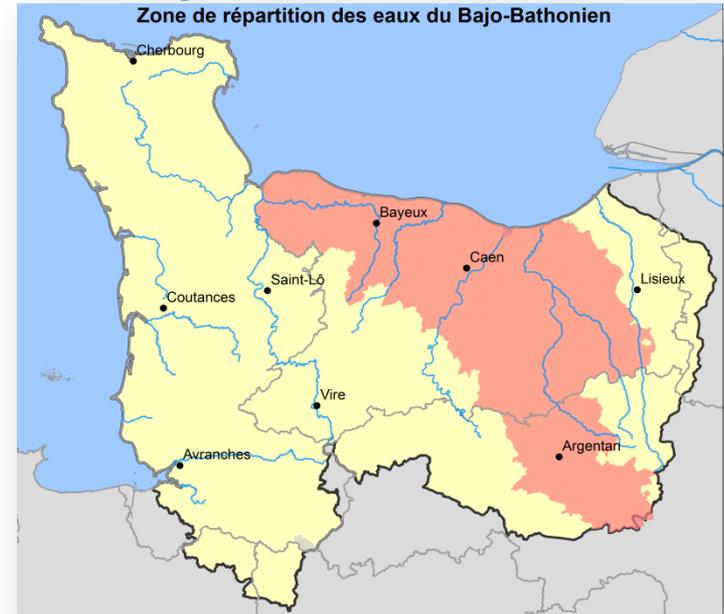
eau  
seine  
NORMANDIE

# 5 – Plan de reprise

Déploiement du « plan de reprise » de l'agence de l'eau sur le territoire des Bocages Normands **en eau potable** :

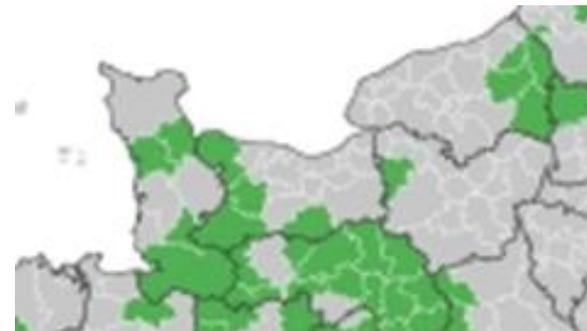
Projets prioritaires de sécurisation liés aux risques de sécheresse

En particulier sur la ZRE (Zone de Répartition des Eaux) :



Et mobilisation des MOE sur les ZRR pour le renouvellement des réseaux (taux temporaire à 60%)

<https://www.cget.gouv.fr/actualites/la-carte-des-nouvelles-des-zrr-entre-en-vigueur>



# Ordre du jour

9h45 Ouverture de séance

1 - Projet de SDAGE 2022-2027 : avancement et structuration des outils entre eux

2 – Liste des captages prioritaires et sensibles : pour avis

3 – Plan de continuité apaisée : pour avis

4 - Programme de mesures : priorités qui ressortent du travail AESN-DREAL-OFB et DDTM14&50-DDT61 pour le territoire des Bocages Normands

5 - Déploiement du « plan de reprise » de l'agence de l'eau sur le territoire des Bocages Normands

**6 - Questions diverses : stratégie territoriale de communication 2020-2021 et information sur le futur forum prévu le 10/12/2020**





eau  
seine  
NORMANDIE

## 6 – Questions diverses

Une stratégie territoriale de communication 2020-2021 resserrée comme depuis 2019, **des aides Communication au service direct de l'Action :**

- Aides ciblées sur les décideurs acteurs de l'eau et sur les seules thématiques prioritaires
- exemple d'inéligibilité : une demande d'aide pour un projet d'opération de communication ne servant pas directement à la sortie effective ou la bonne mise en œuvre d'une opération prioritaire pour un territoire donné ne fait pas partie de la stratégie territoriale citée par le programme : elle n'est pas éligible aux aides de l'agence (opération tout public...).
- exemples à pousser = ateliers participatifs élus, agriculteurs, industriels de 3 à 5 jours dans le cadre des priorités d'actions d'un contrat de territoire eau et climat.



eau  
seine  
NORMANDIE

## 6 – Questions diverses

Information sur le futur forum des acteurs de l'eau DBN-DSAV envisagé le 10/12/2020 au Havre et qui pourrait avoir comme OJ :

Matin : ouverture conjointe des deux présidents de COMITER

- 1- Présentation globale du SDAGE et de son lien avec les outils d'urbanisme
- 2- Matinée en partenariat avec la Région Normandie sur le thème « eau et aménagement » avec restitution des ateliers des journées normandes de la Région, valorisation d'initiatives locales, invitation des CAUE, techniques aménagement...

Temps d'échange le midi entre AESN et invités autour d'un cocktail,

Après midi :

- 1- Détails sur les projets de SDAGE sur les thèmes littoral, sécheresse (exemple des réflexions en Eure-et-Loir...)...
- 2- Plan de reprise, lien avec les Assises de l'eau

# 6 – Questions diverses

Avis et autres questions diverses ?





MERCI DE VOTRE ATTENTION

Retrouvez-nous sur [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

